



Assemblée générale Conseil de sécurité

Distr.  
GENERALE

A/42/97

S/18633

26 janvier 1987

FRANCAIS

ORIGINAL : ANGLAIS

ASSEMBLEE GENERALE  
Quarante-deuxième session  
LA SITUATION AU KAMPUCHEA

CONSEIL DE SECURITE  
Quarante-deuxième année

Lettre datée du 26 janvier 1987, adressée au Secrétaire général par  
le Représentant permanent du Kampuchea démocratique auprès de  
l'Organisation des Nations Unies

J'ai l'honneur de vous communiquer ci-joint, pour information, une déclaration explicative datée du 22 janvier 1987 du porte-parole du Ministère des affaires étrangères du Gouvernement de coalition du Kampuchea démocratique.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire distribuer le texte de cette déclaration comme document officiel de l'Assemblée générale, au titre du point de l'ordre du jour intitulé "La situation au Kampuchea", et du Conseil de sécurité.

Le Représentant permanent,

(Signé) THIOUNN Prasith

ANNEXE

Déclaration explicative du porte-parole du Ministère des affaires  
étrangères du Gouvernement de coalition du Kampuchea démocratique,  
en date du 22 janvier 1987

Des articles ont été récemment publiés dans la presse mondiale au sujet de la proposition faite par les autorités de Hanoi par l'intermédiaire du Président de la République socialiste de Roumanie, M. Nicolae Ceausescu, demandant au Gouvernement de coalition du Kampuchea démocratique de négocier avec le régime fantoche mis en place à Phnom Penh par le Viet Nam.

Le porte-parole du Ministère des affaires étrangères du Gouvernement de coalition du Kampuchea démocratique tient à souligner, pour que cela soit bien clair, que S. A. R. Samdech Norodom Sihanouk, Président du Kampuchea démocratique, a déjà informé le Président Ceausescu que le Gouvernement de coalition du Kampuchea démocratique ne pouvait accepter cette proposition.

La communauté internationale sait très bien que par cette proposition, le Viet Nam tente une nouvelle fois de faire croire à l'opinion publique mondiale que la guerre qui a lieu au Kampuchea est une guerre civile et de masquer le problème fondamental, à savoir l'invasion et la poursuite de l'occupation du Kampuchea par le Viet Nam.

Il serait suicidaire pour le Gouvernement de coalition du Kampuchea démocratique d'accepter cette proposition vietnamienne car, ce faisant, il abandonnerait son statut de seul Gouvernement légal et légitime du Kampuchea et reconnaîtrait la légalité du régime fantoche installé par le Viet Nam; ceci reviendrait à permettre au Viet Nam de perpétuer son occupation au Kampuchea. En présentant, le 17 mars 1986, un plan de paix en huit points, le Gouvernement de coalition du Kampuchea démocratique a montré à la communauté internationale sa volonté de parvenir à une solution politique du problème du Kampuchea.

-----

